

Séance publique du 9 juillet 2002

Délibération n° 2002-0657

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Aménagement de la place du 8 mai 1945 (2° tranche) - Engagement opérationnel - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 juin 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La première tranche de travaux, comprenant la requalification de la place du 8 mai 1945 à Lyon 8° dans ses limites actuelles, s'achève. Pour mener à terme le projet, et en particulier permettre l'installation du marché forain dans son organisation définitive, une seconde tranche de travaux, comprenant la requalification des rues Arrachart et Beauvisage adjacentes à la place, serait nécessaire. Pour cela, il conviendrait d'ouvrir l'autorisation de programme correspondante, à savoir 1 300 000 € en dépenses et 325 000 € en recettes.

En effet, l'organisation actuelle et provisoire du marché pose un certain nombre de difficultés :

- accès des pompiers aux immeubles de l'Opac du Grand Lyon difficile,
- suppression du stationnement sur l'ensemble de l'avenue Beauvisage pendant toute la durée du marché,
- accès difficile pour les riverains,
- pénalisation des commerçants sédentaires du fait de l'absence d'accès pour les automobiles et du positionnement du marché qui tourne le dos à leurs commerces.

Pour permettre l'organisation définitive du marché conformément au projet retenu, une deuxième tranche de travaux permettrait :

- d'intégrer les commerces sédentaires au fonctionnement commercial en organisant le marché sur deux allées,
- de rendre à la circulation la rue Arrachart et la partie ouest de la rue Beauvisage,
- de faciliter l'accès des automobiles aux commerces sédentaires,
- de résoudre les problèmes de stationnement et d'accès pour les pompiers.

Cette organisation nécessiterait le requalibrage de la rue Arrachart et la réfection du trottoir le long des commerces sédentaires dans la rue Beauvisage.

Le montant global de cette deuxième tranche d'aménagement comprenant les études de maîtrise d'œuvre dans le cadre du marché passé sur l'ensemble de l'opération, les frais de maîtrise d'ouvrage et les travaux correspondants s'élèverait à 1 300 000 € avec un financement de la ville de Lyon estimé aujourd'hui à 325 000 €.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme lors de sa réunion du 25 mars 2002 et du Bureau restreint lors de sa réunion du 17 juin 2002.

Il a fait l'objet d'une inscription à la programmation pluriannuelle d'investissement lors du conseil de Communauté du 10 juin 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 10 juin 2002 ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Décide d'engager la deuxième tranche de l'aménagement de la place du 8mai 1945 à Lyon 8° et son financement.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous les documents nécessaires à la conduite opérationnelle de cette affaire et notamment les marchés qui seront passés à l'issue des appels d'offres pour la réalisation des travaux.

3° - L'opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement de 2002-2007. Elle fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale urbanisme et espaces publics pour un montant de 1 300 000 € en dépenses et de 325 000 € en recettes selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- exercice 2002 : dépenses : 100 000 €,
- exercice 2003 : recettes : 162 500 € et dépenses : 1 200 000 €,
- exercice 2004 : recettes : 162 500 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,